

# Le Service des Autorisations d'Urbanisme vous renseigne

40 rue Fauchier 13233 Marseille cedex 20



Le guichet des dépôts vous renseigne sur les questions d'ordre général relatives aux dossiers des autorisations des droits des sols (retrait, dépôt, composition des dossiers)

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de **9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 \***

Téléphone : **04.91.55.33.07**

L'accueil technique est ouvert au public les lundi, mercredi et vendredi de **9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 \***

**Vous pouvez également poser vos questions par mail sur [urbanisme@mairie-marseille.fr](mailto:urbanisme@mairie-marseille.fr)**

**Quatre divisions renseignent sur des questions précises concernant un dossier en cours et sur des questions techniques (règlement Plan d'Occupation des Sols...)**

**Contact arrondissements 1,2,3,7,8,9,14,15 et 16**



04.91.55.30.18. ou 04.91.55.30.83

**Contact arrondissements 4,5,6,10,11,12 et 13**



04.91.55.30.19. ou 04.91.55.30.82

**Liste des dossiers concernant les autorisations liées au droit des sols:**

- Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Déclarations attestant l'achèvement des travaux

*\* Heures d'admission du public*